

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 22 mai 2019

Président	:	M. Yanick	HESS
Secrétaire	:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	:	Mme Livia Mirela	BALU
		M. Ihab	AL JUNDI
Huissier	:	M. Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 22 mai 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2019

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement

- 2.1 de M. Edgar Schneider (UDC), démissionnaire ;
- 2.2 de M. Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

3. Nominations

- 3.1 d'une ou d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

4. Communication du Bureau notamment sur la composition

- 4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud : « Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice ». (Date de la commission : le mercredi 3 juillet 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 4.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Irina Gote demandant d' « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux ». (Date de la commission : le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 4.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica : « Inventaire et sécurisation raisonnable ». (Date de la commission : le mercredi 3 juillet 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapport de la commission

- 8.1 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Centre de congrès de Montreux, vers le OUI ». (Rapp : M. Claude-Pascal Gay).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 14/2019 relatif aux comptes communaux 2018. (Date de la commission : le mardi 14 mai 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 9.2 No 15/2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : le lundi 6 mai 2019 à 19 h. 00, à la Maison Hugonin à La Tour-de-Peilz) ;
- 9.3 No 16/2019 relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : le mardi 7 mai 2019 à 18 h. 30, à la Maison de Commune, rue du They à Veytaux)
- 9.4 No 17/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz. (Date de la commission : le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.5 No 18/2019 relatif à d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 326'000.- au maximum, pour le remplacement de la chaufferie centralisée des trois bâtiments du service de la voirie et des espaces verts, afin de la rendre conforme aux normes OPair (ordonnance de la protection de l'air) de l'Office Fédéral de l'Environnement. (Date de la commission : le mardi 28 mai 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 9.6 No 19/2019 relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l' « ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 800'000.-. (Date de la commission : le mardi 11 juin 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 9.7 No 20/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 595'000.- au maximum, pour la rénovation des installations de chauffage de l'établissement horticole de la Karma. (Date de la commission : le lundi 27 mai 2019 à 19 h. 00, in situ) ;
- 9.8 No 21/2019 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle

d'au maximum CHF 50'000.-, sous forme de garantie de recettes de billetterie, à financer par crédit complémentaire au budget 2019, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour le spectacle « La Revue ». (Date de la commission : le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

9.9 No 22/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 554'500.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales et participations à recevoir, soit un montant estimé à charge de la Commune de CHF 48'500.-, pour la sécurisation de la paroi du rocher de Toveyre situé sur la parcelle No 5768 sise à la route du Pré 6 à Territet. (Date de la commission : le mardi 4 juin 2019 à 20 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

9.10 No 23/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 311'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux de CHF 10'571.-, pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Date de la commission : le jeudi 23 mai 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

10. Rapport de la Municipalité

10.1 No 13/2019 relatif à la gestion communale durant l'année 2018. (Date de la commission : le mardi 4 juin 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Ce document est à disposition sur le site du Conseil communal. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent commander un exemplaire papier à l'Economat de la Commune de Montreux, auprès de M. Olivier Andrey – 021 962 77 80 – olivier.andrey@montreux.ch.

11. Développement(s) des motions et des postulats

11.1 Motion de M. Florian Chiaradia : « Pour un hommage à Franz Weber »

11.2 Postulat de M. Olivier Raduljica : « Budget participatif confié aux sociétés villageoises »

11.3 Proposition de modification du Règlement sur l'attribution des subventions communales de M. Gaëtan Cousin et de Mme Jessica Ruedin : « De la vaisselle réutilisable dans les manifestations »

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Yanick Hess déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité in corpore, ainsi que le public et les représentants de la presse. J'invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal et souhaite des débats sereins.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. 91 conseillers sont présents, quelques conseillers se sont fait excuser.

Je suis au regret de vous faire part d'une triste nouvelle. Notre ancien Conseiller Communal M. Michel Granato est décédé le 19 mai.

Je tiens par la même occasion à saluer la mémoire de:

- M. Cédric Fagherrazi, Commandant du SDIS Riviera
- M. Louis Cardinaux, ancien Conseiller Communal, papa de notre conseiller François Cardinaux
- Mme Helga Talon, épouse de M. Michel Talon, municipal honoraire et maman de notre huissier M. Jean-Michel Talon

Je vous invite à vous lever en leur honneur et à respecter une minute de silence.

La séance est ouverte.

Présences

91 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Carola Fastiggi

MM. Degerab Bassam, Joseph Filippone, Mario Gori, Yves Laurent Kundert, Christophe Lombardo, Daniel Manzini, Frank Peters, Alexandre Steager.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2019

M. le Président

Concernant le PV du 3 avril 2019, quelqu'un a-t-il des modifications à y apporter ?

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT

2.1 de M. Edgar Schneider (UDC), démissionnaire ;

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Madame Marlise Rebetez en remplacement de Monsieur Edgar Schneider (UDC), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de Mme Marlise Rebetez conformément à l'art. 67 LEDP.

M. le Président

J'invite Madame Rebetez à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.

Lecture de l'article 6.

Madame Marlise Rebetez est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Yanick Hess la félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme Christine Menzi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà plus de 30 ans que Mme Rebetez vit sur la Riviera. Maman de 2 enfants et grand-maman de 2 petits-enfants, elle a occupé durant 25 ans un poste à responsabilité au sein d'une importante multinationale.

Retraitée active, elle profite de cette nouvelle étape pour découvrir de nouveaux centres d'intérêts. Soucieuse du futur de la relève et souhaitant s'impliquer dans l'évolution de cette magnifique ville qu'est Montreux, elle rejoint notre groupe et se présente ce soir à ce Conseil.

2.2 de M. Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Kastriot Ramiqi en remplacement de Monsieur Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de M. Kastriot Ramiqi conformément à l'art. 66 LEDP.

M. le Président

J'invite Monsieur Ramiqi à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.

Lecture de l'article 6.

Monsieur Kastriot Ramiqi est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Yanick Hess le félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre de la Commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Heinz Schoeneich (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Pour le remplacement de M. Heinz Schoeneich, y a-t-il une proposition du groupe PLR ?

Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Le groupe PLR vous propose la candidature de M. Jean-Marc Forclaz.

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à l'unanimité que M. Jean-Marc Forclaz est élu à la commission de recours en matière d'impôts communaux.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

4. COMMUNICATION DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud : « Des femmes et des jeunes au chevet du système de milice ». (Date de la commission : le mercredi 3 juillet 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidence VERTS : Mme Géraldine Torchio

Membres : Mmes Valérie Calderini, Anne Duperret, Irina Gote

MM. Arnaud Grand, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Irina Gote demandant d' « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours, pour les employés communaux ». (Date de la commission : le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

Présidence UDC : M. Pablo Menzi

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Caroline Buff, Carolanne Feissli, Irina Gote, Mélanie Nicollier, Ida Rodman

MM. Christian Burki, Raphaël Corbaz, Emmanuel Gétaz,

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

4.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica : « Inventaire et sécurisation raisonnable ». (Date de la commission : le mercredi 3 juillet 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence ML : M. Emmanuel Gétaz

Membres : Mmes Prisca Gaillet, Mélanie Nicollier, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand

MM. Murat Karakas, Claudio Mammarella, Michel Posternak, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu un courrier de M. Godino concernant un hommage à Franz Weber, il sera joint au PV. ^{Annexe 1}

Nous avons aussi reçu une avalanche de courriers concernant la suppression du passage à niveau Les Hirondelles et la création d'un nouveau chemin d'accès au Avants.

Les expéditeurs sont:

- Un groupe d'habitants dont les signataires sont: Giovanni Pascalicchio, Eileen Harr Pascalicchio, Doris Wild, Jean-Michel Bovet, Annick Bovet, Caroline Pulfrey, Omar Soydan, Sepp Keusch, Bertrand Rochat, Anne-Dominique Ovaert, Patricia Martin, Raymond Martin, Isabelle Farine, Alain Farine, Christiane Harsch, Jean-Claude Annen, Pascal Castellani, Gianni Castellani, Karin Aubord, Olivier Aubord.
- M. Alain Farine
- Urs Häfeli
- Claire-Lise Gudet

Le dernier courrier nous vient de Swisscom avec un document de l'Association Suisse des Télécommunications à propos de la 5G.

En accord avec le bureau et vu que ces courriers représentent un total de 28 pages nous vous proposons qu'ils soient joints au prochain PV. ^{Annexe 2}

Le Conseil accepte-t-il cette façon de faire ou quelqu'un en demande-t-il la lecture ? Ces courriers ont été transmis à la Municipalité.

Tous ces documents seront à disposition au greffe dès demain.

Je pense que la CCO devra étudier la situation et déterminer comment traiter le courrier lorsqu'il est aussi abondant.

Mme Suzanne Lauber Fürst nous a transmis un courrier, en accord avec le bureau, il sera traité avec les personnes directement concernées.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant ces courriers qui seront déposés au greffe, serait-il possible de les obtenir en format électronique ? Ou faut-il obligatoirement passer au greffe ?

M. Pierre-Yves Nussbaum

Je me posais la même question.

M. le Président

Je parlais du greffe car je devais remettre ces documents ce soir à la Municipalité, M. Rapin étant absent, mais les scanner et vous les faire suivre en format PDF est envisageable.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

La Municipalité nous a transmise une communication relative.

- relative à l'état de situation du dossier relatif à la rénovation du Centre des congrès 2M2C

Il n'y a pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

M. le Président

Je vous rappelle que le titre de la motion de M. Florian Chiaradia « Pour un hommage à Franz Weber, a été déposé il y a 15 jours, elle sera développée au point 11.1 de l'ordre du jour.

Une motion a été déposée pour cette séance, elle sera développée le 19 juin 2019. Il s'agit de :

1. « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre » de M. Tal Luder.

Deux postulats ont été déposés pour cette séance. Il s'agit de :

1. « Budget participatif confié aux sociétés villageoises » de M. Olivier Raduljica, qui sera développé au point 11.2 de l'ordre du jour
2. « Pour un plan canicule à Montreux » de Mme Anne Saito qui sera développé pour la séance du 19 juin 2019.

Une Proposition de modification du Règlement sur l'attribution des subventions communales a été déposée, elle sera développée au point 11.3 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. « De la vaisselle réutilisable dans les manifestations » de M. Gaëtan Cousin et Mme Jessica Ruedin

Cinq interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Passerelle ou impasse de la Chaumény » de Mme Anne Saito
2. « Faire face aux chaleurs étouffantes promises par le réchauffement climatique » de M. Romain Pilloud
3. Interpellation sans titre de M. Vincent Tschopp
4. « Faites de la place, le bois arrive » de M. Dominik Hunziker
5. « Critères d'intégration en vue de la naturalisation » de M. Michel Posternak

8. RAPPORT DE LA COMMISSION

8.1 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz : « Centre de congrès de Montreux, vers le OUI ». (Rapp : M. Claude-Pascal Gay).

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permettrai deux courts commentaires : l'un sur la forme du rapport, l'autre sur le fond.

Sur la forme je souhaite dire qu'en 12 ans de travail comme conseiller communal, je n'ai jamais vu un rapport d'une telle indigence. Un rapport est censé donner aux autres membres du conseil, ainsi qu'à la population qui lit nos écrits, des informations lui permettant de se faire une opinion de ce qui a été discuté. Notamment les propos du motionnaire et des autres intervenants ayant exprimé des avis, devraient être au minimum résumés.

Je ne me reconnais pas dans les quelques lignes qui, soi-disant, reflètent ce que j'ai dit. Le président de cette commission n'a pas été digne de sa responsabilité, il encaissera les CHF 150.- de rémunération pour son rôle, sans les mériter.

Sur le fond, ML a fait partie des partis politiques dont l'avis a rallié une majorité des votes de la population lors du référendum sur le Centre des Congrès. Par cette motion, ML souhaite tendre la main à tous les partis politiques désireux de trouver une voie vers le OUI, pour les rénovations à venir du Centre de Congrès. Les buts décrits sont raisonnables et constituent un pas en direction des partis qui ont perdu face à la population. En étant soutenu, ces buts permettraient de créer une dynamique vers le consensus pour les discussions à venir.

Accepter cette motion donnerait, par ailleurs, un signal fort aux trois sous-commissions qui ont débuté leur travail.

En cas de refus, ML renoncera à avoir les objectifs présentés dans cette motion, comme base de référence.

Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La majorité du groupe UDC votera en faveur de cette motion. Les trois axes sur lesquels la motion demande à la Municipalité et à ses partenaires de travailler, font partie des sujets de discussion que mènent en ce moment les sous-commissions consultatives ; comme leur nom l'indique, ces réunions sont consultatives et non contraignantes. Notre volonté n'est pas de « mettre des bâtons dans les roues » de la Municipalité et nous sommes confiants pour trouver un projet qui fédérera la majorité de ce Conseil, ainsi que les citoyens. N'oublions pas que ces derniers pourraient à nouveau être appelés aux urnes et que se sont eux qui ont eu le dernier mot lors du vote du 10 février 2019.

J'invite les membres de ce Conseil à soutenir cette motion.

Je vous remercie.

Mme Geneviève Brunner

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR estime que cette motion est non seulement superflue mais qu'elle pourrait potentiellement même être préjudiciable puisque, d'une part, elle se confine à certains axes du projet seulement et que, d'autre part, des groupes de travail ont été mis en place et sont d'ores et déjà en train de mener des réflexions quant à la suite à donner au projet.

Le groupe PLR ne soutiendra pas la prise en considération de cette motion et vous invite à en faire de même.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons nous interroger sur l'utilité à ce stade, de la prise en considération de la motion de M. Gétaz. En mettant en place des groupes de travail, la Municipalité y a répondu favorablement sur le principe. Nous ne connaissons pas encore les résultats de cette démarche. Plus fondamentalement, il y a un élément qui gêne les Verts dans cette motion, M. Gétaz demande, je cite ; « le développement d'un concept de mobilité, notamment pour les exploitants, assurant la fin des parkings sur les quais et limitant les problèmes d'embouteillages aux abords du Centre de Congrès. »

Nous ne sommes pas opposés à des réflexions sur le sujet, du reste, un groupe de travail institué par la Municipalité étudie cette question. Toutefois nous craignons

que, par concept de mobilité, il soit sous-entendu la création d'un parking à proximité du Centre des Congrès, par exemple sur la parcelle de l'hôpital, ce à quoi les Verts s'opposent fermement. Notre commune a créé un parking d'échange et renforce les transports publics pour limiter la circulation en ville, nous ne voulons pas de la construction d'un aspirateur à voitures. C'est principalement pour cette raison que les Verts s'opposeront à la prise en considération de cette motion.

M. Michel Zulauf

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Permettez-moi de rappeler brièvement les raisons qui ont conduit le groupe socialiste à refuser cette prise en considération. Non pas pour revenir sur le fond du problème de la réfection de la Maison des Congrès, mais sur la façon dont les débats se sont déroulés, dans cette enceinte et sur la place publique.

Au moment où il fallait trouver le plus large consensus pour faire passer le projet auprès de la population, le motionnaire et son groupe ont saboté le préavis en semant le doute et la peur auprès d'électeurs auxquels il aurait plutôt fallu insuffler du courage, de la volonté et de la confiance. Un coup de sabot contre le coût prohibitif du projet, un coup de sabot contre son manque de rentabilité, un coup de sabot contre le manque de parking, un coup de sabot contre le Canton qui ne s'est pas assez engagé financièrement et la sombre prévision de vider les caisses communales, de la Fondation pour l'Équipement touristique et du Centre de Congrès lui-même. Il y avait de quoi ébranler les convictions les moins assurées.

Au lendemain du refus du projet en votation populaire, notre collègue M. Gétaz rédige un long plaidoyer sur les causes de ce refus. En soulignant l'urgence qu'il y a d'agir pour corriger les erreurs et les faiblesses, qu'il ne manque pas de souligner, au projet accepté par le Conseil communal. Or nous savons depuis des années que les attermoissements et la procrastination ne sont pas sources d'économie, nous savons depuis des années que la restauration et la modernisation du Centre de Congrès ne sont pas des lubies de mégalomanes mais bien une nécessité de grande urgence.

Je me permettrais de dire encore une chose, sans animosité mais avec le souci de la réalité : combien de fois n'ai-je pas dû ronger mon frein en entendant de longs plaidoyers et réquisitoires d'illustres représentants de Montreux-Libre qui dénoncent notre manque de courage, notre manque de vision, nos compromissions et notre ignorance, alors qu'ils croient être les seuls à détenir la science infuse et à comprendre les besoins de la population.

Pour faire aboutir des projets en politique, il faut aussi être un peu modeste, il faut savoir travailler avec les autres et trouver des solutions qui ne sont pas seulement l'illustration de notre génie propre et de notre supériorité sur nos partenaires de la vie politique. Mais cela Mesdames et Messieurs, c'est une autre affaire...

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai bien entendu les propos de mon préopinant M. Zulauf, mais je retiens un point, c'est que M. Zulauf, encore une fois, ne reconnaît pas le vote démocratique. La ville, les citoyens, n'en déplaise aux PLR qui rigolent, les citoyens ont pris leurs décisions. Le reste des propos ne regarde que l'intéressé, je ne tiens pas à réagir là-dessus.

Sans m'être accordé avec M. Gétaz sur ce point, je tenais à souligner combien, ce rapport sur un sujet aussi important, me démontre que certaines personnes font fi du travail des conseillers communaux qui ne sont pas présents dans les commissions. C'est la première fois en 10 ans dans la vie politique montreuusienne et en 5 ans de secrétariat parlementaire au Grand Conseil que je vois, que sur un sujet aussi

important, il n'y a que 9 paragraphes. Je n'ai rien appris au travers de ce rapport, je suis incapable de savoir quelles ont été les discussions au sein de cette commission et de connaître les arguments de chacun. Personnellement j'invite M. Gay à faire don de ces CHF 250.- reçu pour son travail à une œuvre de bienfaisance.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Zulauf, d'avoir rappelé toutes les bonnes raisons pour lesquelles la majorité de la population a refusé le projet présenté.

Je regrette qu'au moment où nous cherchons à amener une autre solution, qui coûtera moins cher, qui sera mieux financée, qui résoudra les problèmes de mobilité, M. Zulauf refasse la campagne, se permette des appréciations douteuses et surtout à l'air de considérer que la population suit à la lettre ce que nous disons, même si c'est complètement stupide. Non, la population réfléchit, durant toute la campagne, nous avons amené des chiffres, que nous avons uniquement tirés des documents transmis en commission et la population a fait son choix, elle a voté contre le projet M. Zulauf et si vous êtes un bon conseiller communal, il vous faudrait l'entendre et passer à autre chose.

Je vous remercie de votre attention.

M. Stéphane Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis interloqué par ce dialogue de sourds, auquel je dois malheureusement participer, tout simplement parce qu'il y a eu les votations et qu'elles ont été annulées. Personne n'a gagné ou perdu, il y a eu un problème, lié au dysfonctionnement du système communal de gestion des votations. Aujourd'hui il n'y a ni perdants, ni gagnants, donc de quoi parle-t-on ?

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alain Imhof

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me récusé pour ce vote en ma qualité de membre du conseil d'administration de la société du Centre de Congrès de Montreux SA, ainsi que M. Nussbaum qui est un collaborateur de cette même société.

Conclusion

M. Claude-Pascal Gay

Au terme des discussions, c'est avec 8 voix contre, 2 voix pour, que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de refuser la prise en considération de cette motion

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de la motion de M. Emmanuel Gétaz : «Centre de congrès de Montreux, vers le OUI», par 70 non, 13 oui, 4 abstentions.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 No 14/2019 relatif aux comptes communaux 2018. (Date de la commission : le mardi 14 mai 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

Présidence : Mme Irina Gote

Membres : COFIN

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Permettez-moi quelques propos introductifs sur cette problématique des comptes 2018.

Vous l'avez vu, lu, voir entendu, une nouvelle fois nous ne pouvons que nous réjouir que nos comptes soient bons. D'un budget légèrement déficitaire, dont nous avons débattu, il se solde par un léger excédent de recettes, meilleur dans la continuité des exercices antérieurs.

Le résumé des chiffres, c'est un ménage communal de 159 millions, ce qui est relativement important, un bénéfice de CHF 700'000.-, l'inverse des comptes de l'année passée qui étaient déficitaires de CHF 700'000.-.

Aujourd'hui le montant est positif et nous sommes presque à l'équilibre. Au lieu d'un déficit de 2,9 millions, une marge d'autofinancement de 11 millions et une dette, restant très modeste, de 85 millions.

Une fois encore toutes les charges sous maîtrise de la Municipalité, notamment les salaires, les biens et services, ainsi que les aides et subventions au niveau communal sont contenues en dessous du budget.

Le total des recettes dépasse de plus de 5% les prévisions budgétaires et de plus de 10% par rapport aux comptes 2017. C'est réjouissant, cela veut dire que la progression annoncée se confirme.

Dans ce contexte positif de stabilité, la Municipalité entend poursuivre sa politique raisonnable de modernisation de son organisation, de développement des prestations nécessaires et d'investissements.

Face à ce résultat bénéficiaire, la Municipalité propose de réapprovisionner les réserves les plus sollicitées, soit en particulier celle pour les investissements futurs, nous avons encore beaucoup de réalisations, celle des participations à des institutions et manifestations à caractère public, absolument essentielle pour soutenir la dynamique d'activité de notre commune et soutenir toutes les organisations qui développent un certain nombre de manifestations.

Pour rester au niveau des finances, je précise que l'organe de révisions a contrôlé en détail nos comptes et qu'il recommande leur adoption.

Pour conclure je tiens à remercier toute l'administration communale pour son engagement, ainsi que mes collègues de la Municipalité pour leur travail régulier afin de contenir nos dépenses.

La COFIN est déjà à l'œuvre pour analyser au mieux ce préavis. Je vous remercie de votre attention et vous donne rendez-vous au mois de juin pour prendre connaissance du rapport de la COFIN.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts souhaiterait que la commission s'interroge sur le montant alloué par CCM SA pour la campagne liée au projet 2M2C. Nous aimerions que ce montant apparaisse dans le budget 2018 de CCMSA. Merci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.2 No 15 /2019 relatif à la gestion et aux comptes 2018 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : le lundi 6 mai 2019 à 19 h. 00, à la Maison Hugonin à La Tour-de-Peilz) ;

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres SOC : M. Alain Imhof

M. le Président

Ce point concerne aussi une commission qui a déjà siégé, je me suis rendu le 6 mai à la Maison Hugonin, nous rapporterons lors du prochain Conseil.

9.3 No 16/2019 relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : le mardi 7 mai 2019 à 18 h. 30, à la Maison de Commune, rue du They à Veytaux)

Présidence SOC : M. José Jorge

Membres PLR : M. Yves Depallens

M. le Président

La commission ayant déjà siégé je n'ouvre pas la discussion.

9.4 No 17/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 470'000.- TTC au maximum, pour l'assainissement de l'estacade de la rue de la Corsaz. (Date de la commission : le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence SOC : M. Olivier Raduljica

Membres : Mme Anne-Lise Bühler

MM. Christian Bécherraz, Laurent Demartini, Denis Golaz, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Yves Laurent Kundert, Jörg Meyer, Silvano Pozzi

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.5 No 18/2019 relatif à d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 326'000.- au maximum, pour le remplacement de la chaufferie centralisée des trois bâtiments du service de la voirie et des espaces verts, afin de la rendre conforme aux normes OPair (ordonnance de la protection de l'air) de l'Office Fédéral de l'Environnement. (Date de la commission : le mardi 28 mai 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux)

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : Mmes Livia Balu, Tanya Bonjour, Susanne Lauber Fürst

MM. Jonathan Al Jundi, Arnaud Grand, Claudio Mammarella, Frank Peters, Christian Vernier, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.6 No 19/2019 relatif à la vente de la parcelle 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l' « ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 800'000.-. (Date de la commission : le mardi 11 juin 2019 à 19 h. 00, à l'avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Zenia Boulat, Géraldine Torchio

MM. Yves Depallens, Mathieu Ehinger, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Jean-Bernard Kammer, Pierre-André Spahn, Michel Zulauf

La discussion est ouverte.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux libre accueille avec circonspection la vente, tel que présentée, du patrimoine financier, que représente l'ancien Audiorama. Nous saluons la possibilité de sauver une part non négligeable de notre patrimoine. Cependant ce préavis ne constitue pas, à nos yeux, une réponse satisfaisante au postulat de M. Gétaz pris en considération par ce Conseil. Il souhaitait que la commune de Montreux, mette elle-même en valeur ce bien. Force est de constater que notre exécutif n'a jamais fait montre de beaucoup d'intérêt pour notre patrimoine belle époque, pourtant unique dans la région et tel qu'il le déclare lui-même, avoir d'autres priorités et préférer investir de très importantes ressources financières sur un projet bien plus clivant. Notre représentant en commission se montrera attentif aux différents aspects financiers et en particulier au prix de vente, bien inférieur aux évaluations, ainsi que la réalité juridique de la mise en œuvre du droit de réméré tel que présenté. Nous espérons de tout cœur, qu'il s'agit là d'un véritable partenariat gagnant-gagnant pour notre commune. Merci de votre attention.

M. Dominik Hunziker

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour cette séance, je souhaiterais avoir une liste de tous les appartements dont la commune est propriétaire, ainsi qu'une statistique de rentabilité de ces appartements. Ces documents peuvent être transmis le jour de la commission. Merci.

M. Stéphane Barbey

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'invite les membres de la commission à demander à la Municipalité tous les documents pour savoir enfin combien a coûté l'Audiorama, depuis sa fondation jusqu'à aujourd'hui. Combien ont coûté ces bâtiments, qui n'ont visiblement servi à rien puisque nous avons perdu un joyau de la muséographie locale. Ces renseignements me semblent particulièrement importants pour que nous puissions

avoir connaissance de l'immensité probable de cette débâcle, d'une politique totalement négative dont nous voyons aujourd'hui le résultat, CHF 800'000.- pour un bâtiment qui est un orgueil de la commune et qui ne représente jamais qu'un cabanon quelque part dans la commune de Montreux. Je vous remercie de faire le nécessaire.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts souhaite que la commission ait accès à l'acte de vente. Ensuite, nous aimerions des informations sur les antécédents judiciaires des deux signataires de la société Palatin SA.

Enfin, il nous paraît important qu'une visite des lieux soit proposée aux conseillers communaux désireux de se rendre compte de l'état du bâtiment ainsi que de l'importance esthétique et historique de la salle Sissi.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse à M. Barbey, s'il avait lu le préavis, il aurait eu les réponses à ses questions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.7 No 20/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 595'000.- au maximum, pour la rénovation des installations de chauffage de l'établissement horticole de la Karma. (Date de la commission : le lundi 27 mai 2019 à 19 h. 00, in situ) ;

Présidence PLR : M. Lionel Winkler

Membres: Mmes Livia Balu, Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz, Anne Duperret

MM. Julien Chevalley, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Antony Huys, Frank Peters

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.8 No 21/2019 relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire exceptionnelle d'au maximum CHF 50'000.-, sous forme de garantie de recettes de billetterie, à financer par crédit complémentaire au budget 2019, en faveur de la Fondation du Festival du Rire de Montreux pour le spectacle « La Revue ». (Date de la commission : le lundi 3 juin 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

Présidence VERTS : M. Olivier Blanc

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Bibiana Streicher

MM. Nicolas Büchler, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Tal Luder, Romain Pilloud, Benoît Ruchet, Michel Zulauf

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il nous est dit dans le préavis que le projet « la Revue » est bien distinct du comédie festival, même s'il est géré par la Fondation du Festival du Rire. Cependant dans le cas où la Revue n'arriverait pas à équilibrer ses comptes, ne serait-ce pas la Fondation qui devrait prendre en charge le déficit non couvert par la commune ? Ce qui ne serait peut-être pas sans effet sur notre commune qui pourrait bien être appelée à renflouer la Fondation.

Nous invitons les membres de la commission à se pencher sur cette question.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

A priori ML voit d'un bon œil ce projet, qui parlera à la population, qui est local en même temps que vaudois et qui permettra aussi de rire un peu de la politique.

Merci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.9 No 22/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 554'500.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales et participations à recevoir, soit un montant estimé à charge de la Commune de CHF 48'500.-, pour la sécurisation de la paroi du rocher de Toveyre situé sur la parcelle No 5768 sise à la route du Pré 6 à Territet. (Date de la commission : le mardi 4 juin 2019 à 20 h. 00 à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Zenia Boulat, Carola Fastiggi, Anne-Céline Jost, Anne Saito

MM. Christian Bécherraz, Nicolas Büchler, Cyril Pabst, Christian Vernier

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite demander à la Municipalité de préparer pour cette séance, un point de situation graphique et visuel, sur l'ensemble des travaux prévu au mois de septembre sur le territoire communal. Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une demande de précision à M. Büchler, souhaitez-vous ces informations pour tous les travaux qui se feront sur la commune ou sur les travaux concernant cet objet ?

M. Nicolas Büchler

Les travaux sur l'entier du territoire communal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.10 No 23/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 311'000.- au maximum, sous déduction de la participation financière de la Commune de Veytaux de CHF 10'571.-, pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye. (Date de la commission : le jeudi 23 mai 2019 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence ML : Mme Susanne Lauber Fürst

Membres : Mmes Caroline Buff, Carolanne Feissli, Christine Menzi

MM. Olivier Blanc, Nicolas Büchler, Christian Burki, Raphaël Corbaz, Arnaud Grand, François Pochon

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

10. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 13/2019 relatif à la gestion communale durant l'année 2018. (Date de la commission : le mardi 4 juin 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence : M. Florian Chiaradia

Membres : COGEST

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de M. Florian Chiaradia : « Pour un hommage à Franz Weber »

M. Florian Chiaradia

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après une vie de combat, Monsieur Franz Weber a rendu les armes et s'est éteint mardi 2 avril dernier.

Figure montreu­sienne incontournable au rayonnement international, Franz Weber constitue assurément un personnage hors du commun, qui ne laissait personne indifférent.

Cet homme de conviction, qui n'hésitait pas à partir au combat pour les causes qu'il estimait juste, souvent seul contre tous, pour la préservation du paysage, de la faune et de la nature, a mis sur le devant de la scène des problématiques environnementales alors souvent méconnues, participant à la prise de conscience de ces enjeux.

Passionné, virulent, déterminé, Franz Weber avait ses détracteurs mais son œuvre est immense et son bilan globalement très positif. Notamment dans notre région en se mobilisant pour la conservation des Villas Dubochet ou avec « Sauver Lavaux », à l'origine de l'inscription du célèbre vignoble au Patrimoine de l'humanité de l'Unesco.

Très actif au niveau international, ses combats lui ont valu d'être honoré à l'étranger par plusieurs prix remarquables, dont :

-le prix allemand de la protection de la Nature (1978),

- la médaille allemande de la protection de l'environnement (1979),
- le prix européen pour l'aménagement du territoire (1981),
- la citoyenneté d'honneur de Delphes en 1997.

Défenseur infatigable du patrimoine au sens large du terme-naturel et bâti-, nous estimons que ce visionnaire mérite aujourd'hui reconnaissance. N'attendons donc pas que la Confédération lui consacre un timbre ou un billet de banque pour lui rendre l'honneur local qu'il mérite : Montreux a la chance d'avoir eu depuis 1974 une personnalité de cette envergure sur son territoire, célèbre dans toute la Suisse et à l'international : nous nous devons de lui rendre un hommage officiel.

Ce texte a pour but de demander à la Municipalité de lui dédier une rue, un lieu ou un monument lui rendant hommage.

Je demande que ce texte soit renvoyé à l'examen d'une commission.

M. Florian Chiaradia

Je souhaitais ajouter une information, je vous informe, si vous l'ignorez, qu'une pétition circule en ce moment avec une demande similaire. Elle devrait être déposée d'ici le mois de juin. J'invite Monsieur le Président à ne nommer qu'une seule commission traitant ces deux objets vu l'unité de matière.

M. le Président

Nous attendrons la pétition, formellement je vous demande si vous renvoyer cette motion à une commission ?

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une grande partie du groupe ML soutiendra cette motion à laquelle certains d'entre nous avaient également pensé. Je m'exprime en mon nom et je m'étonne que notre exécutif n'ait pas jugé de son devoir de communiquer en rendant hommage à l'un de ses illustres citoyens, qui s'est, de longue date, battu pour garder notre patrimoine architectural unique. Il est vrai que les différentes majorités qui se sont succédées à la Municipalité, à supposer qu'il y ait une réelle différence entre elles, n'ont jamais semblé partager un quelconque intérêt pour notre patrimoine belle époque. Merci pour votre attention.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs chers collègues,

Le dépôt d'un certain nombre de préavis devant ce conseil pour la sauvegarde de bâtiments, témoigne de notre volonté d'action en faveur du patrimoine.

La commune est peu propriétaire et pour le reste, ce sont des mesures qui ont été inscrites au PGA, avec l'accord du Conseil communal, respectivement des différentes instances qui ont eu à s'en préoccuper et à les valider.

Je me permets de rappeler que la Municipalité a pris la décision d'une communication quelques jours après le décès de M. Franz Weber pour saluer son action, lui rendre hommage et témoigner notre sympathie à sa famille.

Nous avons, par ailleurs, écrit directement à sa famille avec laquelle nous avons été en contact dans les temps qui ont suivi le décès de M. Franz Weber. Je ne peux donc pas laisser passer votre sentiment que rien n'a été fait par la Municipalité.

11.2 Postulat de M. Olivier Raduljica : « Budget participatif confié aux sociétés villageoises »

M. Olivier Raduljica

J'ai déposé le titre d'un postulat avant le début de la séance et je souhaite le développer ce soir.

M. le Président

Selon notre règlement, le titre d'une motion et d'un postulat, doit nous être déposé 15 jours avant la séance du Conseil. Par rapport au règlement si je l'interprète correctement, pour le développer, il faudrait que le Conseil reconnaisse l'urgence de votre postulat pour que vous puissiez le développer.

M. Olivier Raduljica

À l'art.102 il est écrit que lorsqu'un membre du conseil veut user de son droit d'initiative il remet sa proposition par écrit au Président tel que défini à l'art. 101 et à l'al. 2 la proposition est développée séance tenante ou mise à l'ordre du jour de la prochaine séance à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

M. le Président

Nous avons le même cas de figure avec un autre dépôt, par souci d'équité, vu le temps qui nous est imparti et afin de gagner du temps sur le prochain Conseil, M. Raduljica, je vous autorise à développer votre texte directement et M. Cousin pourra en faire de même.

Les prochains bureaux devront se pencher sur la procédure de dépôt de ces textes.

Postulat « Budget participatif confié aux sociétés villageoises »

M. Olivier Raduljica

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez certainement déjà entendu parler de budget participatif. C'est une démarche qui donne la parole aux citoyens et qui leur permet de donner leur avis sur une partie du budget de la ville. Proche de chez nous, Lausanne a lancé son budget participatif en janvier. En France voisine, Rennes a été précurseur dans le domaine et a lancé sa « Fabrique citoyenne » il y a quelques années avec la rédaction d'une charte de la démocratie locale en vue de la réalisation de travaux sur un bâtiment, un site, une rue ou bien de l'achat d'équipements.

Dans cette période de défiance d'une partie des citoyens, cette démarche de démocratie participative pourrait aider à leur redonner du lien avec leurs politiques et avec leur ville.

La démarche participative prendrait tout son sens au niveau des sociétés villageoises qui sont au plus au proche des préoccupations spécifiques des habitants de chaque tissu villageois. Une première phase de récolte de propositions précéderait une seconde phase de sélection puis de vote des projets.

Ainsi, je souhaite que la Municipalité fasse un rapport sur la faisabilité d'accorder une part flottante du budget annuel aux sociétés villageoise de notre commune qui la

généraient. Il s'agirait bien sûr, comme tout budget, d'une autorisation de dépenser et pas d'une obligation.

Pour conclure, j'espère que cette démarche offre de nouvelles possibilités à nos citoyens pour peser, participer et construire.

Je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Merci pour votre attention.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

11.3 Proposition de modification du Règlement sur l'attribution des subventions communales de M. Gaetan Cousin et Mme Jessica Ruedin : « De la vaisselle réutilisable dans les manifestations »

M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Chaque année, à Montreux, les grandes manifestations telles que le Montreux Jazz, le Montreux Noël ou Polymanga, génèrent des tonnes de déchets. Parmi ces déchets, une part conséquente n'est pas correctement traitée, se retrouve sur la voie publique et doit être ramassé aux frais de la collectivité.

Pour les manifestations elles-mêmes, la gestion des déchets engendre des coûts et des défis logistiques conséquents. La quantité de déchets produite lors des manifestations est astronomique. Le Montreux Jazz, par exemple, n'emploie pas moins de 80 personnes 24h/24 pour vider les poubelles et nettoyer l'espace public durant l'entier de la manifestation.

Enfin, sur le plan écologique, la vaisselle à usage unique est un désastre. Des tonnes de vaisselle en plastique et en carton n'ayant servi qu'une fois sont incinérés chaque année, quand ils ne finissent pas dans le lac Léman. Alors que des solutions lavables et réutilisable existent, dont l'utilisation se révèle simple et bon marché pour l'organisateur de manifestation qui s'y intéresse. De nombreuses études menées par des centres de recherche reconnus, comme l'EPFL, confirme que la vaisselle réutilisable comporte l'écobilan le plus intéressant, même lorsqu'on la compare avec de la vaisselle compostable ou en papier recyclé.

Plusieurs villes de Suisse romande se sont attaquées au problème du tout-jetable lors des manifestations culturelles et sportives. A Fribourg, depuis 2013, toute manifestation attendant plus de 400 personnes doit avoir recours à de la vaisselle réutilisable. A Genève, dès l'année prochaine, les plastiques à usage unique tels que gobelets, assiettes, couverts et contenants jetables seront interdits dans toutes les manifestations organisées sur le domaine public. A côté de nous, la Fête des Vignerons fait le pari de n'utiliser que de la vaisselle réutilisable, malgré la taille de la manifestation et l'implication de plusieurs dizaines de sous-traitants.

La vaisselle réutilisable et consignée présente une mise en œuvre relativement aisée. Plusieurs sociétés proposent ce service en Suisse romande, dont certaines à côté de chez nous. Le coût est raisonnable. A titre d'exemple, celui-ci représente 17 cts par gobelet à la Fête des Vignerons, livraison et lavage compris. Par ailleurs, la vaisselle réutilisable représente des économies en termes de logistique (il n'y a pas

de risque de se retrouver avec des stocks non utilisés) et des économies conséquentes dans la vidange des poubelles et le nettoyage du site, puisque la vaisselle consignée réduit drastiquement le littering. Une étude prenant pour exemple le « Balélec », « Label Suisse » et les « 20km de Lausanne » entre 2005 et 2008 a montré que le 96% était ramené et non jeté ou abandonné dans la rue.

Certes, Montreux a mis en place quelques mesures positives en faveur de la vaisselle réutilisable. Au Montreux Jazz, comme au Montreux Noël, tout le monde a pu constater que les bières ou le vin chaud sont servis dans des gobelets consignés et réutilisables. Mais Montreux ne doit pas seulement suivre le mouvement. Dans la mesure où elle se profile comme ville écologique, notamment en étant que titulaire du label GOLD « Cité de l'énergie », et en étant l'hôte de nombreuses manifestations d'envergure et très renommées, elle se doit être exemplaire dans sa politique de durabilité des manifestations.

Ce n'est pas seulement les gobelets qu'il faut consigner et réutiliser, mais l'entier de la vaisselle. Les assiettes en plastique ou en carton jetable, comme les barquettes à usage unique, doivent notamment être remplacées par des alternatives plus écologiques. Par ailleurs, il est juste que toutes les manifestations de moyenne ou grande taille œuvrent à cette mesure écologique si elles souhaitent recevoir de l'argent de la commune. En matière de taille, nous proposons de retenir la définition de la Ville de Vevey, qui fixe comme « moyenne » les manifestations pour lesquelles plus de 500 personnes sont attendues sur toute la durée de la manifestation.

Nous vous proposons ainsi de compléter notre Règlement sur l'attribution des subventions communales, au point VI concernant les obligations de l'entité subventionnée. Nous proposons d'ajouter à l'article 15 dudit règlement, « Devoirs », un nouvel alinéa, qui serait l'alinéa 5 :

« Lorsque la subvention permet de soutenir une manifestation ou un événement pour lequel plus de 500 personnes sont attendues, les organisateurs et leurs sous-traitants doivent utiliser de la vaisselle réutilisable pour tous les articles de vaisselle pour lesquels une telle alternative existe. Cette vaisselle réutilisable doit être consignée. Les bouteilles et canettes en matériaux recyclables (par ex., verre, PET, alu) peuvent être vendues, à condition que des poubelles permettant leur tri par les usagers soient présentes sur le site de la manifestation, ou qu'elles soient consignées. »

Le reste du Règlement demeurerait inchangé.

Nous demandons que ce projet d'ajout au Règlement sur l'attribution des subventions communales soit renvoyé à une commission ad hoc.

M. le Président

Le Conseil devra décider s'il s'agit d'un domaine de sa compétence ou pas. Je vous propose que pour la prochaine séance du Conseil nous ayons une réponse de la part de la Municipalité.

Je vous demande formellement si vous soutenez le renvoi de ce texte ?

C'est le cas, en fonction de la réponse de la Municipalité, nous vous informerons de la suite à donner pour le traitement de ce texte.

Renvoi de cette modification du Règlement à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

Je l'ai déjà dit et je me répète, il est important lorsque vous déposez une interpellation, qu'elle ait un titre clair et d'y inscrire votre nom en plus de la signature.

Interpellation de Mme Anne Saito

« Passerelle ou impasse de la Chaumény »

Monsieur le syndic, madame, messieurs les municipaux, chers collègues, cher public,

La passerelle piétonne de la Chaumény qui passe par-dessus les voies ferrées et permet de rejoindre la Rue des Alpes depuis l'Avenue de Belmont à pieds, avait été fermée lors de l'hiver 2016 à 2017, car étant en piteux état. Des morceaux de bétons s'en détachaient et sa structure métallique montrait un état de corrosion inquiétant.

A cette occasion un filet vert de rétention des éléments tombants, avait été installé. Je constate que 2 ans et demi plus tard, c'est le status quo : le filet est encore présent et le pont est resté tel quel. Il a été, sauf erreur de ma part, réouvert après cet hiver là au public après consolidation de ses marches par des planches en bois.

Je tiens à vous faire remarquer que cette passerelle est abondamment fréquentée lors du Jazz et lors du marché de Noël par les visiteurs de notre commune ayant trouvé une place de parc sur l'Avenue de Belmont et qui rallient les bords du lac à pieds via le Chemin de la Chaumény.

Mes questions seront simples :

Est-il envisagé de la restaurer ?

Si oui, quand et au frais de qui : la commune les CFF les deux ? Et dans quel délai ?

Je vous remercie de vos réponses.

M. Chistian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous répondons comme suit à votre interpellation : la passerelle de Chaumény est effectivement vétuste, ce qui a nécessité plusieurs interventions ponctuelles afin d'assurer la sécurité des usagers.

Cet ouvrage doit être remplacé, un projet pour une nouvelle passerelle a d'ores et déjà été soumis au CFF pour validation et mis à l'enquête cette année.

Cette procédure, depuis la conception du projet, jusqu'à la mise à l'enquête a pris passablement de temps en raison, entre autres, des contraintes fixées par les CFF. Un préavis pour le remplacement complet de la passerelle sera déposé auprès de votre conseil pour la séance du mois de juin ou de septembre de cette année.

Les travaux devraient être réalisés au premier semestre de l'année prochaine. Tous les frais liés à ce projet, seront à la charge de la commune de Montreux, s'agissant d'un passage public communal.

Interpellation de M. Romain Pilloud

« Faire face aux chaleurs étouffantes promises par le réchauffement climatique »

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité,

Les scénarios climatiques pour la Suisse évoquent pour 2060 une augmentation moyenne des températures de 2.3 à 4.4° si rien n'est fait pour les limiter. La température ressentie risque d'être d'autant plus importante dans les zones

urbaines. Et les besoins en refroidissement vont eux s'accroître de plus en plus, dans les bâtiments publics comme chez les privés. Évidemment, ces problèmes ne peuvent être résolus à coups de climatiseurs dont le bilan environnemental est catastrophique. Bien sûr, d'autres axes sur lesquels je ne reviens pas dans mon interpellation restent aussi essentiels, comme la végétalisation des espaces urbains. En 2015, la commune de Montreux a finalisé son plan directeur des énergies, permettant notamment la réalisation d'études pour la mise en place d'un chauffage à distance à partir d'énergies renouvelables sur une partie du territoire communal, possible grâce à la proximité directe du lac Léman.

Le 22 mars 2017, ce conseil acceptait le préavis municipal 50/2016 relatif à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance à Clarens et le développement d'un concept y relatif pour Montreux et Clarens. Aujourd'hui, cette ambition énergétique est une chance inouïe pour notre commune car elle va véritablement dans le sens de l'utilisation importante des énergies renouvelables.

Ces deux informations données, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel est l'état d'avancement des études pour la faisabilité et le développement du chauffage à distance pour les bas de notre commune ?
2. Le préavis 50/2016 disait que « Ce concept général (de chauffage à distance) définirait aussi s'il faut envisager une possibilité de fournir du froid aux éventuels preneurs. » (p. 4). Or, la réalité climatique semble nous indiquer qu'il serait intéressant de le considérer comme une composante essentielle de ces études. Quelle est la position de la Municipalité à ce propos ?
3. L'utilisation des pompes à chaleur permet d'utiliser à bon escient une ressource précieuse : l'eau. La Municipalité a-t-elle connaissance d'éventuels impacts de ces pompes à chaleur sur la biodiversité du lac, puisqu'elles impactent la température de l'eau ?
4. Puisque notre ville est composée de nombreuses zones et villages impossibles à raccorder au réseau de chauffage à distance, la Municipalité envisage-t-elle de développer des alternatives plus écologiques au niveau du chauffage et du refroidissement pour ces endroits ?
5. La Municipalité pense-t-elle réfléchir à une « stratégie du refroidissement » à long terme afin de faire face à l'augmentation des températures, dont les agglomérations vont particulièrement souffrir ces prochaines décennies ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,
La Municipalité répondra oralement à vos questions et nous vous remercions de nous avoir remis votre texte au préalable.

1. *Quel est l'état d'avancement des études pour la faisabilité et le développement du chauffage à distance pour les bas de notre commune ?*

L'étude de faisabilité est terminée et elle démontre un excellent potentiel pour notre commune et une rentabilité évidente en ce qui concerne la réalisation d'un réseau thermique. Le projet est bien avancé et la Municipalité est en train de finaliser un cahier des charges pour l'appel d'offres à contracteur (entreprise partenaire) pour la réalisation de ce réseau. Actuellement, le dossier est dans les mains d'un juriste, mandaté par le canton, pour analyser les variantes possibles pour cette procédure en vue de la réalisation du projet.

Sans entrer dans les détails, la réalisation et l'exploitation d'un tel réseau thermique impose de s'appuyer sur les compétences d'une entreprise spécialisée. La Municipalité n'entend cependant pas simplement adjuger ce réseau à une telle

entreprise, mais elle envisage de créer un partenariat. Il s'agit donc de vérifier quels types de partenariats la Commune peut établir dans le respect des marchés publics. La Municipalité va présenter un préavis à votre Conseil, probablement dans la deuxième partie de cette année, afin d'engager notre commune dans la réalisation de cette installation.

2. *Le préavis 50/2016 disait que « Ce concept général (de chauffage à distance) définirait aussi s'il faut envisager une possibilité de fournir du froid aux éventuels preneurs. » (p. 4). Or, la réalité climatique semble nous indiquer qu'il serait intéressant de le considérer comme une composante essentielle de ces études. Quelle est la position de la Municipalité à ce propos ?*

Les études ont effectivement conclu à la pertinence d'un réseau qui puisse fournir du chauffage et du rafraîchissement aux bâtiments qui seront raccordés. Pour la fourniture du froid, il s'agit en priorité de répondre aux besoins actuels pour les établissements qui accueillent du public (hôtels ou maisons des congrès par exemple), mais pas spécialement les privés. Cette possibilité de fournir du froid rendra cette réalisation encore plus rentable au niveau financier, et du coup permettra de proposer un coût de l'énergie encore plus intéressant aux Montreusiennes et Montreusiens.

Le réseau projeté pourrait se faire en trois étapes. La première desservirait les bas de Montreux et de Clarens, là où la densité des besoins est la plus importante, grâce à un développement de la station de pompage de notre Centre des Congrès. La deuxième étape serait une extension de ce réseau, mais toujours dans les zones fortement urbanisées de Montreux et de Clarens. Cette étape nécessite la réalisation d'une deuxième station de pompage. La troisième étape serait un réseau sur Territet, là aussi avec une nouvelle station de pompage.

3. *L'utilisation des pompes à chaleur permet d'utiliser à bon escient une ressource précieuse : l'eau. La Municipalité a-t-elle connaissance d'éventuels impacts de ces pompes à chaleur sur la biodiversité du lac, puisqu'elles impactent la température de l'eau ?*

Le volume du Lac Léman est si considérable, que la récupération d'un petit peu de chaleur sur celui-ci n'aura aucune conséquence sur la biodiversité. Tout au plus, cela pourrait avoir des effets localisés lorsque la circulation naturelle de l'eau est temporairement réduite. Il est important de préciser que l'utilisation de l'eau du lac est soumise à l'obtention d'une concession délivrée par le Canton (que nous avons déjà avec la station de pompage du 2m2c). C'est donc le Canton qui aura la vision d'ensemble des diverses installations qui se réalisent autour du Lac et qui pourra limiter le pompage au cas où il aurait des inquiétudes.

4. *Puisque notre ville est composée de nombreuses zones et villages impossibles à raccorder au réseau de chauffage à distance, la Municipalité envisage-t-elle de développer des alternatives plus écologiques au niveau du chauffage et du refroidissement pour ces endroits ?*

Le réseau thermique est prévu pour la partie la plus urbanisée de la Commune. En ce qui concerne les parties excentrées, des alternatives concernant des réseaux de chauffages pourraient éventuellement être réalisées où il y a un certain potentiel. Il n'y a pas de projet concret à ce jour.

Il convient tout d'abord de rappeler qu'un réseau à distance est intéressant car il permet d'optimiser les rendements en centralisant les systèmes de production de chaleur. Cependant, l'élément déterminant reste la source d'énergie. Ainsi, comme l'a démontré le plan directeur des énergies, la zone urbanisée de notre commune

offre le double avantage d'une forte densité des besoins et la proximité avec une source d'énergie, l'eau du lac.

Le plan directeur des énergies n'a pas décelé de source de chaud, encore moins de froid, particulière sur le reste du territoire qui offrirait un bilan environnemental déterminant. Il y a cependant évidemment le bois de nos forêts communales. Celui-ci est déjà bien valorisé avec les deux chaudières à bois de la Commune, au centre de Voirie et à la piscine de la Maladaire et la chaudière à bois privée de la nouvelle clinique de Sonloup. En ajoutant le bois de feu vendu aux particuliers et à la volonté communale de valoriser aussi notre bois dans des constructions (surélévation du collège d'Etraz, salle triple, etc.), le potentiel de développement n'est pas substantiel. Pour les villages, mais aussi sur le reste du territoire construit, il est que, si la pose de panneaux solaires peut s'avérer parfois délicate sur certains bâtiments qui présentent d'importantes qualités patrimoniales, l'installation de sondes géothermiques ne pose elle aucun problème et à ce titre, présente par conséquent également une alternative, dont l'initiative revient certes aux propriétaires privés.

Par ailleurs, la production de froid chez les privés, notamment dans les villages apparaît moins prioritaire au risque de trop anticiper la demande et de créer un effet rebond.

5. *La Municipalité pense-t-elle réfléchir à une « stratégie du refroidissement » à long terme afin de faire face à l'augmentation des températures, dont les agglomérations vont particulièrement souffrir ces prochaines décennies ?*

Le plus grand levier, techniquement possible et surtout renouvelable, est actuellement en cours d'élaboration avec le réseau thermique. La mise en place de celui-ci va prendre un temps important, notamment en termes de déploiement du réseau de conduites de raccordement des immeubles.

Si la Municipalité a déjà entamé diverses réflexions et pris des mesures partiellement évoquées ci-après, elle n'a pas, à ce jour, de stratégie à proprement parlé pour répondre aux effets du réchauffement climatique. Les stratégies établies par la Municipalité se sont concentrées sur la source du problème, soit les enjeux énergétiques, la diminution de la consommation de sources non renouvelables et de la production de gaz à effet de serre. La Commune a obtenu le label cité de l'énergie Gold et s'est par exemple engagée dans le programme ville 2000 Watts.

Les mesures en faveur du développement durables de notre Commune aident aussi à l'assainissement des bâtiments ce qui a également un effet positif face aux effets du réchauffement climatique.

Plusieurs mesures ponctuelles ont déjà été prises par la Municipalité comme l'installation de jeux d'eau dans des espaces publics importants (place du marché, parc Donner, Grand-place de Clarens) et, de manière plus anecdotique, un prototype d'une sorte de brumisateur manuel public est à l'étude. La Municipalité met également en place, en partenariat avec le canton et sécurité Riviera, le plan canicule afin de prendre soin des personnes les plus vulnérables en cas de périodes de forte chaleur.

La Municipalité de Montreux s'est par ailleurs engagée, comme celle de Locarno et avec le partenariat des écoles, dans un programme fédéral pilote appelé « Ça chauffe dans les écoles » qui aborde cette problématique dans les locaux scolaires tant en regard des conséquences sur la santé des élèves que sur les bonnes pratiques.

Pour aller plus loin, la Municipalité pourra s'appuyer sur l'Office fédéral de l'Environnement (OFEV) qui a déjà publié une bonne base théorique à savoir le document "Quand la Ville Surchauffe - Bases pour un développement urbain adapté aux changements climatiques" et qui prépare une boîte à outils pour aider les

communes en matière d'adaptations aux changements climatiques, notamment pour analyser des risques et les défis locaux, puis pour élaborer une stratégie. Ces aides devraient être disponibles en fin d'année.

Signalons enfin que l'Association Cité de l'énergie est en train d'élaborer un chapitre supplémentaire de son catalogue, qui sera consacré à l'adaptation aux changements climatiques et qui pourra être utilisé de manière facultative par les cités de l'énergie, mais qui permettra aussi de mettre en place un processus d'adaptation aux changements climatiques de manière complémentaires aux actions de protection du climat déjà traitées dans la démarche Cité de l'énergie.

Je vous remercie.

Interpellation de M. Vincent Tschopp

« Interpellation sans titre »

Mesdames et Messieurs de la Municipalité, chers conseillers communaux,
Comme vous pouvez le voir, il m'est arrivé récemment un accident qui m'a permis de réaliser quelques petites choses très inconfortables.

L'une d'elle est notamment le fait que vivant seul, il ne m'est plus possible de simplement jeter mes ordures. En effet, il faut une main pour tenir la trappe ouverte et l'autre pour jeter le sac.

Voici donc mes questions à la Municipalité :

Avez-vous déjà été approché pour ce type de problématique ?

La Municipalité a-t-elle déjà envisagé d'adapter ces dispositifs de récolte à ce type de problématique, par exemple en adaptant un système actionnable au pied ?

Je remercie la Municipalité.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite un prompt rétablissement à M. Vincent Tschopp. J'espère que ce n'est pas trop grave et que vous retrouverez la pleine utilisation de votre épaule.

Pour votre première question :

1. *Avez-vous déjà été approché pour ce type de problématique ?*

A ma connaissance nous n'avons jamais été approchés pour ce type de problématique spécifique. Peut-être est-ce dû au fait que les personnes qui se sont retrouvées dans cette situation se sont rabattues sur la collecte au porte à porte qui permet de déposer ses déchets deux fois par semaine.

2. *La Municipalité a-t-elle déjà envisagé d'adapter ces dispositifs de récolte à ce type de problématique, par exemple en adaptant un système actionnable au pied ?*

Non, nous ne l'avons pas envisagé jusqu' à maintenant, mais nous allons examiner si ce genre de dispositif existe et s'il est possible d'adapter nos installations.

Depuis la création de ces éco-points nous cherchons toujours s'il est possible de les améliorer. J'espère avoir répondu aux questions qui figurent dans votre interpellation.

Interpellation de M. Dominik Hunziker

« Faites de la place, le bois arrive »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ayant été interpellé par les habitants des Avants, lors de l'assemblée générale de la société des Intérêts des Avants, je vous demande de bien vouloir me confirmer qu'il est nécessaire de créer une nouvelle place pour le stockage du bois.

(Projet lié avec la suppression du PN des Hirondelles MOB).

Pour information, cette place est prévue dans un magnifique pré à narcisses faisant partie du parc régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

- 1) Est-ce la Municipalité qui a fait la demande pour la création de cette place de stockage ?
- 2) Si oui, pourquoi faut-il exproprier plusieurs propriétaires contre leur volonté ? la commune n'a-t-elle pas assez de terrain ?
- 3) Si non, qui a fait cette demande et comment la municipalité est-elle liée à cette affaire étant donné que le service forestier jouira pleinement de cette infrastructure ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Dominik Hunziker

Pour information, le courrier de 22 pages que le village des Avants a envoyé est lié à mon interpellation et je vous encourage à lire ces 22 pages. Merci.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité va vous répondre oralement et les réponses seront courtes.

Une brève correction tout d'abord, la place à bois n'est pas prévue dans une prairie à narcisses mais à l'intérieur de la zone forêt.

- 1) *Est-ce la Municipalité qui a fait la demande pour la création de cette place de stockage ?*

Non.

- 2) *Si oui, pourquoi faut-il exproprier plusieurs propriétaires contre leur volonté ? la commune n'a-t-elle pas assez de terrain ?*

-

- 3) *Si non, qui a fait cette demande et comment la Municipalité est-elle liée à cette affaire étant donné que le service forestier jouira pleinement de cette infrastructure ?*

S'agissant d'une procédure ferroviaire c'est la Confédération qui pilote ce projet avec les services cantonaux. La Municipalité est uniquement consultée. C'est de la compétence de l'office Fédéral des Transports, les aspects forestiers sont également traités par le biais de cette procédure.

Contrairement à ce qui est affirmé la Commune ne jouira pas de cette infrastructure qui est destinée à exploiter des forêts privées sur des parcelles privées.

M. le Président

M. Hunziker êtes-vous satisfait des réponses ?

M. Dominik Hunziker

Non. Vous me confirmez que la commune n'utilisera jamais ces places de bois ?

M. Caleb Walther, Municipal

Je ne peux pas vous confirmer que nous ne l'utiliserons jamais. Il se pourrait que pour certaines raisons les services communaux soient amenés à intervenir sur des forêts privées, mais aucune planification n'a été faite dans ce sens-là.

Il n'y pas d'intérêt à avoir cette nouvelle place à bois pour plusieurs raisons, elle est peu accessible, trop petite, et au demeurant vous le savez car vous avez accepté un

préavis lors de la dernière séance, nous avons une planification des places à bois, cette place n'est par conséquent pas utile et stratégique pour la commune.

M. Dominik Hunziker

Merci pour vos réponses.

Interpellation de M. Michel Posternak

« Critères d'intégration en vue de la naturalisation »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par le biais de cette interpellation, j'aimerais revenir à la Communication de la Municipalité du 22 mars 2019 relative à la nouvelle procédure en matière de naturalisation. Cet objet avait déjà été abordé par notre collègue, Monsieur Vincent Haldy, mais j'aimerais obtenir ici certains compléments, notamment en ce qui concerne la vérification du niveau d'intégration requis pour l'obtention de la naturalisation.

Au préalable, j'aimerais vous rappeler une péripétie regrettable, qui s'est déroulée l'été dernier à Lausanne, lors de l'audition d'un couple par la commission de naturalisation de cette commune. La commission était présidée par le Municipal Pierre-Antoine Hildbrand, accompagné d'élus du Conseil communal. Lors de cette audition ce couple a rapidement créé un malaise en refusant de serrer la main, et de regarder dans les yeux, les personnes du sexe opposé, y compris le magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Au cours de l'entretien, les membres de la commission ont aussi constaté que les candidats répondaient avec réticence, voire pas du tout, aux questions, si elles n'étaient pas posées par une personne du même sexe. Pour toutes ces raisons, la Municipalité de Lausanne a finalement décidé de refuser la nationalité suisse à ce couple, en dépit d'un recours, qui a également été rejeté.

Il faut bien entendu tout faire pour que de telles situations ne se reproduisent pas, en particulier chez nous à Montreux. Cette affaire exemplaire soulève la question fondamentale de l'intégration, qui je vous le rappelle, est le processus par lequel les membres d'un groupe social sont acceptés dans notre société, à la fois en tant qu'individus et comme communauté, en acquérant les éléments de notre culture et de nos traditions.

Dans sa communication, la Municipalité avance que les conditions de naturalisation, mises en œuvre sous l'ancienne législation, étaient en général plus favorables que sous le nouveau droit, et que l'audition systématique des candidats ne se justifie donc plus. A première vue, on peut fortement en douter, puisque la première étape, maintenant cantonale, est de nature purement administrative, et que la seconde, de niveau communal, se fait par le biais d'un questionnaire à choix multiples, dont la teneur est très innocente, et dont aucune des questions ne permet de porter un jugement objectif sur le degré d'intégration des candidats.

Seule la dernière étape -la plus importante à mes yeux-, comporte un entretien organisé au niveau communal. Cet entretien est sensé répondre à la question de l'intégration. Sur décision de la Municipalité, cette étape n'est malheureusement plus de la compétence de notre conseil, comme c'était le cas dans l'ancienne procédure, mais est maintenant du ressort de l'administration communale. C'est la raison pour laquelle des éclaircissements me semblent nécessaires, et mes questions à la Municipalité sont les suivantes:

1. A la connaissance de la Municipalité, l'adoption en 2017 de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) a-t-elle fait l'objet d'oppositions de la part du Grand Conseil, et si oui, quelle était la nature de ces oppositions ?
2. La LDCV, à l'Art. 30, al. 2, précise que la Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses compétences d'instruction. C'est ce qu'a fait la Municipalité de Montreux en confiant l'entretien en question à des collaborateurs de l'administration communale, plutôt qu'à une commission municipale de naturalisation, comme dans le passé. J'aimerais connaître les raisons de ce choix, et pourquoi l'adaptation de la procédure communale à la LDCV n'a pas fait l'objet, le cas échéant, d'un préavis municipal ?
3. Le concept d'intégration, dont la Communication municipale fait état, est-il conforme à la définition que j'ai donnée plus haut de l'intégration, en particulier requiert-il explicitement de la part des candidats l'acceptation des valeurs constitutionnelles suisses et vaudoises ?
4. Cette étape, vient en dernier lieu dans le processus de demande de naturalisation, alors même qu'elle est beaucoup plus significative que le questionnaire à choix multiples. En effet, en répondant à un tel questionnaire, un candidat peut très bien savoir que « l'île montreuusienne sur le lac Léman est l'île Salagnon », ce qui est au fond anecdotique, alors qu'il peut par exemple, et sans le manifester directement, être un partisan d'une discrimination entre l'homme et la femme, ce qui est évidemment rédhibitoire dans notre société suisse. Au delà du comportement général du candidat durant l'entretien, quelles sont donc les questions spécifiques posées à celui-ci, et destinées à s'assurer qu'il reconnaît que nos lois et coutumes sont prépondérantes ?

En conclusion, j'estime que l'on insiste beaucoup sur la naturalisation, qui ne représente nullement une obligation pour un résident étranger de notre Commune, et qui ne devrait être un but que pour celles et ceux qui sont réellement prêts à accepter sans restrictions nos lois et nos traditions.

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse.

Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Monsieur l'interpellateur, j'apporte les réponses suivantes à vos différentes questions.

1. *A la connaissance de la Municipalité, l'adoption en 2017 de la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) a-t-elle fait l'objet d'oppositions de la part du Grand Conseil, et si oui, quelle était la nature de ces oppositions ?*

A notre connaissance, il n'y a pas eu d'oppositions et de recours. Il y a certainement eu des débats, les députés présents dans la salle pourrons mieux vous informer que moi vu que je n'étais plus au Grand Conseil au moment de ces débats.

J'en profite pour rappeler qu'il s'agit d'une loi d'application vaudoise du droit fédéral, des éléments ont été modifiés suite à la modification de la loi Fédérale. Ce qui donne un cadre rigide avec peu de marge de manœuvre à la Municipalité pour appliquer ce droit Fédéral, respectivement repris dans la loi d'application du Grand Conseil.

2. *La LDCV, à l'Art. 30, al. 2, précise que la Municipalité peut déléguer tout ou partie de ses compétences d'instruction. C'est ce qu'a fait la Municipalité de*

Montreux en confiant l'entretien en question à des collaborateurs de l'administration communale, plutôt qu'à une commission municipale de naturalisation, comme dans le passé. J'aimerais connaître les raisons de ce choix, et pourquoi l'adaptation de la procédure communale à la LDCV n'a pas fait l'objet, le cas échéant, d'un préavis municipal ?

Pour que tout soit clair je souhaite rappeler quelques éléments, il n'y a rien de nouveau dans le fait de déléguer la première phase d'instruction, non pas à des collaborateurs de l'administration communale, mais en l'occurrence depuis 2007 à des collaborateurs de Sécurité Riviera. C'est un rapport de police qui est fait, avec tout ce que cela implique, visite à domicile par un agent qui rencontre les gens et qui, à cette occasion, aborde la vie de ces personnes, leur arrivée en Suisse, dans la commune, leur métier, leurs revenus, leur attitude politique notamment par rapport à la société, des questions comme celles que vous avez mentionné peuvent ressortir lors de l'entretien relativement long. Après, il y a le questionnaire qui remplace l'audition qui était faite par un Municipal accompagné de deux représentants du Conseil communal. Je profite de cette occasion pour rappeler que la Municipalité a décidé, il y a quelques années, lorsque c'était encore possible, de maintenir cette commission. Nous étions une des dernières communes vaudoises à avoir des conseillers communaux dans la commission d'audition, de nombreuses autres communes avaient choisi de n'avoir que des Municipaux.

L'évolution du droit Fédéral et du droit d'application Cantonal, nous imposait les modifications qui ont été apportées.

Les questions d'intégration sont abordées et si après toutes ces étapes, rapport de police, rapport du Canton, un doute persiste, la Municipalité a la possibilité à ce moment-là d'auditionner les personnes, puisque conformément au droit Fédéral et Cantonal, il est de compétence municipale de donner un préavis sur l'octroi de la naturalisation, ensuite c'est une compétence cantonale d'accorder une naturalisation par délégation du droit fédéral.

3. *Le concept d'intégration, dont la Communication municipale fait état, est-il conforme à la définition que j'ai donnée plus haut de l'intégration, en particulier requiert-il explicitement de la part des candidats l'acceptation des valeurs constitutionnelles suisses et vaudoises ?*

Oui, cette question est posée dans le cadre du rapport de police, évidemment nous pouvons imaginer que malgré tous les filtres, quelqu'un arrive à passer, mais il n'y a pas plus de facilité qu'avant. Je vous rappelle que l'étape communale n'est qu'une étape par rapport au processus cantonal.

4. *Cette étape, vient en dernier lieu dans le processus de demande de naturalisation, alors même qu'elle est beaucoup plus significative que le questionnaire à choix multiples. En effet, en répondant à un tel questionnaire, un candidat peut très bien savoir que « l'île montreusienne sur le lac Léman est l'île Salagnon », ce qui est au fond anecdotique, alors qu'il peut par exemple, et sans le manifester directement, être un partisan d'une discrimination entre l'homme et la femme, ce qui est évidemment rédhibitoire dans notre société suisse. Au-delà du comportement général du candidat durant l'entretien, quelles sont donc les questions spécifiques posées à celui-ci, et destinées à s'assurer qu'il reconnaît que nos lois et coutumes sont prépondérantes ?*

Je me permets de revenir à mes propos précédents concernant le processus, qui démontrent les prises de responsabilités aux différentes étapes, soit du Canton, soit de la Commune et aussi du rapport de la police qui mène une véritable enquête sur les personnes et qui, jusqu'à maintenant, a permis à la commission composée d'un Municipal et de deux conseillers communaux de ne pas voir toutes les personnes qui avaient déposé des dossiers. Le processus s'arrête si ces personnes n'ont pas témoigné une volonté de s'intégrer et de jouir des droits et devoirs que représente une naturalisation Suisse.

J'ose espérer avoir répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

M. Michel Posternak

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse qui me satisfait et me donne à penser que le processus se passe de manière convenable.

M. Christophe Privet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à Monsieur Posternak d'avoir posé ces questions qui peuvent peut-être donner à certain de fausses idées par rapport à ce qui a été décidé tant sur le plan fédéral que cantonal. Je rejoins Monsieur le Syndic dans ses déclarations, mais je reviens sur un point que je souhaite préciser, sauf erreur de ma part concernant le rapport de police, il n'est pas spécifiquement précisé, s'il existe des problèmes avec une personne, de quels types de problèmes il s'agit. Vous avez juste la connaissance que cette personne est défavorablement connue ? Je ne participe pas à vos travaux dans le cadre de la naturalisation mais cela avait fait l'objet de nombreuses discussions, de savoir que malheureusement vous n'aviez pas un niveau d'information plus élevée que « défavorablement connu ».

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Vous avez raison, j'aurai pu aller plus dans détail dans mes réponses mais je souhaitais apporter des réponses directes aux questions de Monsieur Posternak.

Nous n'avons pas la possibilité, au nom du droit fédéral et du droit de la protection des personnes d'en savoir plus. Mais je ne vous cache pas que, rien que le fait d'avoir cette information incite la Municipalité à faire des suppositions.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président

Pour la séance du 19 juin qui sera la dernière sous ma présidence, je vous annonce qu'elle se déroulera à la salle de gym de Glion à 18h00. Merci, de vous conformer aux instructions de nos assistants de Police Riviera pour le parcage. Pour faire plaisir à certains, je vous annonce que la société de jeunesse qui organisera l'agape, prendra de la vraie vaisselle, grâce aux services communaux. Pour le déplacement et sur présentation de votre enveloppe vous pourrez prendre le train de 17h15 environ pour monter à Glion et arriver à 17h34 à l'arrêt collège Glion, le dernier train qui redescends étant à 22h59, il y a également plusieurs funiculaires qui partent jusqu'à 00h30.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens seulement à vous apporter quelques nouvelles quant à la pétition lancée par l'Association des Intérêts de Glion contre la fermeture de la gare de notre Village, puisque nous avons eu l'occasion d'en parler lors du Conseil du mois de mars.

Ladite pétition a récolté, en 40 jours, plus de 1100 signatures. Ce chiffre dépasse les attentes que nous avons au lancement de la récolte de signatures puisque cela représentant quasiment plus de 2 fois la population de Glion. Si les habitants de nos villages des hauts ont été naturellement très touchés par cette pétition, il est important de soulever que de nombreux visiteurs et touristes de passage ont également soutenu avec force notre démarche.

C'est accompagné de ces termes que la pétition a été remise à la direction du MOB la semaine passée.

Nous tenons à remercier toutes les personnes, et il y en a de nombreuses dans cette salle, qui nous ont apporté leur soutien.

A l'heure actuelle, nous attendons une rencontre avec la direction du MOB/Goldenpass qui devrait selon nos informations être accompagnée de divers acteurs touristiques, politiques et économiques de notre Commune. A suivre donc...

On se réjouit de vous accueillir à Glion le mois prochain !

M. Michel Posternak

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Les regrettables péripéties qui sont venues se greffer sur le projet de rénovation du 2m2c n'encouragent évidemment pas les promoteurs d'événements culturels à planifier sur le long terme. Le Septembre Musical va malgré tout résolument de l'avant, avec une nouvelle direction musicale, et un concept de programmation totalement novateur. Ainsi cette institution vénérable, l'un des plus anciens festivals de musiques classiques de Suisse, et qui réunit des passionnés depuis 1946, a choisi cette année de faire peau neuve. Espérons que la rénovation des infrastructures du 2m2c, dont il dépend évidemment, renforcera encore sa pérennisation.

Je tire du communiqué de presse, relatif à l'édition en cours, les informations suivantes:

« Sous l'impulsion de son nouveau directeur, Monsieur Mischa Damev, le festival mettra dorénavant chaque année un pays à l'honneur. La culture de ce pays sera célébrée sous toutes ses formes: sa musique classique bien sûr avec ses musiciens, orchestres, compositeurs ou solistes. Mais également sa musique traditionnelle, sa cuisine et ses arts visuels. Autant d'expériences inédites que le festival se propose d'offrir aux Montreusiens et au public de Romandie, dès cette année.

En 2019, pour cette première édition, le Septembre Musical ouvre une fenêtre sur la très riche culture russe, traditionnelle comme moderne. Des artistes confirmés sont programmés, parmi les meilleurs de Russie. Tout au long du festival, divers projets auront aussi pour but de sensibiliser, en particulier, la jeune génération ».

« La culture est un formidable outil de compréhension de l'autre, je me réjouis d'offrir aux habitants de Montreux, Vevey et d'ailleurs, la possibilité d'en explorer plusieurs facettes, du 1er au 9 septembre 2019 », déclare Mischa Damev.

Je ne puis donc que vous inviter, Mesdames et Messieurs, à venir partager, durant cet arrière-été, un moment privilégié avec le Septembre Musical.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire. Je rappelle aux présidents des différentes commissions que si leur rapport doit être voté au mois de juin, ils ont jusqu'au 9 juin pour le mettre en discussion afin que nous puissions l'avoir dans les temps.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, les bouteilles de PET se retrouvent à la poubelle. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h40, M. Yanick Hess Président lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 19 juin 2019, à 18h00, à la salle de gym de Glion

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Yanick Hess

Céline Morier



Chères membres, du conseil communal, et de la municipalité,
Ayant comme vous appris le décès, de Monsieur Franz Weber,
faisant défenseur de l'environnement et du patrimoine.

Je désirais par ces quelques lignes, me joindre aux Vents, et leur initiative,
qui souhaite honorer ce grand homme que fut Monsieur Weber, en lui
dédiant une Rue et une plaque honorifique au sein de notre
magnifique commune de Montreux.

Néanmoins, je ne pense pas qu'une Rue est une lieu judicieux, pour
l'honorer, car étant que défenseur de l'environnement, il
semblerait qu'un quai de bord de lac serait plus en adéquation,
avec qui était Monsieur Weber, ainsi que la raison de ses nombreux
combats, dont quelques uns furent en notre commune.

C'est pourquoi, je souhaiterais demander à tous les parties actives en notre
belle commune, de s'unir à l'unisson, afin que l'initiative des Vents
puisse se faire sans anicroches, et qu'un lieu, fortement visité, en bord de lac,
lui soit trouvé, afin, que l'honneur de notre commune, puisse être à la hauteur
de ses nombreux combats, même au-delà de nos frontières...

Avec mes remerciements.
Un ami et Frère, *Pierre Godel*
St. Godel

Groupe d'habitants
p.a. G. Pascalicchio
Rte des Narcisses 49
1833 Les Avants

23.04.2019

COMMUNE DE MONTREUX

Transmis à Pres. CC

☐ par courriel

R 23 AVR. 2019

ph. ST

Dr. Neukomm

AG T. L. Wehrli

DAS C. Walther

Commune de Montreux
Monsieur Yanick HESS
Président du conseil communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Les Avants, 17 avril 2019

Concerne:

Projet du MOB de suppression du PN Les Hirondelles (km 10.080) et création d'une nouvelle route d'accès avec exploitation forestière (coord. 561.493/144.341)
Requérant: Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland bernois MOB S.A.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Par la présente, nous, habitants des Avants et citoyens de la Commune de Montreux, souhaitons porter à la connaissance du Conseil communal, notre position et requêtes au sujet du projet du MOB du passage à niveau des Hirondelles, aux Avants et de la création d'une nouvelle route d'accès avec place de dépôt de bois et d'une zone de cul de sac.

Nous remercions Monsieur le Président de bien vouloir lire le présent courrier lors de la prochaine séance du Conseil communal, le 22 mai prochain.

Rappel des faits

En octobre 2018, la Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland bernois MOB SA, dépose une demande d'approbation auprès de l'Office Fédéral des Transports (OFT), selon la procédure ferroviaire, pour la suppression d'un passage à niveau ainsi que pour la création d'une nouvelle route d'accès afin de mettre ses passages à niveau en conformité avec la Loi ferroviaire. Le projet comprend également la création d'une place de dépôt de bois destinée à l'exploitation forestière, son tracé est prévu entièrement sur des parcelles privées, dont la plus impactée appartient à M. Sepp Keusch, exploitant agricole aux Avants.

En novembre de la même année, plus d'une vingtaine d'oppositions sont déposées, notamment par les soussignés. Les raisons de ces oppositions sont nombreuses, tant le projet a suscité incompréhension et stupeur de la part des propriétaires concernés ainsi que des habitants des Avants. En voici les principales :

- L'option qui semble évidente pour sécuriser le passage actuel des Hirondelles, par la pose de deux barrières, est systématiquement écartée par le MOB, sans arguments valablement étayés.

- Le projet du MOB, à savoir une route d'une longueur de 340m à travers la prairie, une place de dépôt de bois de 20x7m ainsi qu'une zone de 8m de diamètre en cul-de-sac, le tout affecté à l'exploitation forestière, avec une emprise au sol totale de 1950 m², va altérer une des dernières zones naturelles du village, de manière irréversible et très dommageable pour l'environnement. Précisons que cette prairie est l'un des derniers passages de faune entre le Cubly et les Gorges du Chauderon dans cette zone. Pro Natura fait d'ailleurs partie des opposants.

- L'exploitant agricole voit son activité irrémédiablement impactée par ce projet, puisque la route diminuera sa surface fourragère, l'obligera à la pose et la dépose fréquentes de barrières, compliquera grandement la fauche, augmentera les risques d'accidents lors de l'usage de ses machines et lui causera des baisses de revenus. Nous, habitants des Avants, apprécions le travail d'entretien des prairies effectué par M. Keusch et souhaitons lui apporter notre soutien. Nous trouvons particulièrement choquant la manière dont il a été traité par le MOB. Pour tous ces impacts négatifs, le MOB a décidé unilatéralement de lui allouer un dédommagement net et unique de 10'000.- pour solde de tout compte, lui laissant ensuite la charge et les nuisances de cette nouvelle route.

- Pour convaincre les propriétaires des parcelles concernées, le MOB a brandi la menace d'expropriation, procédé que nous trouvons inacceptable et d'autant plus révoltant, que le MOB n'utilise ce moyen de pression que pour faire taire les oppositions, sans même la réelle intention de la mettre à exécution puisque le chemin restant ensuite en main privées, l'entretien sera à charge des propriétaires lésés qui n'ont pourtant rien demandé. Ce transfert de charge améliore sensiblement le bilan financier du côté du MOB qui tente là de faire une opération sur le dos des propriétaires et de l'exploitant agricole.

- La nécessité de sécuriser le passage des Hirondelles n'est pas mis en cause par les opposants. Mais ne pas vouloir procéder à la pose de deux barrières et choisir en lieu et place de défigurer une prairie par la création d'une route a, le moindre que l'on puisse dire, suscité l'incompréhension. Ce d'autant plus que le projet s'accompagne d'un autre usage, à savoir l'utilisation de cette route pour exploiter les forêts et déposer du bois. Or, cette partie du projet est encore moins compréhensible :

1) Ni la Commune ni le Canton ne possèdent de parcelles de forêt dans cette zone. Les propriétaires n'ont rien demandé, nous nous posons donc la question de savoir quel besoin a motivé cette future affectation, avec toutes les nuisances qui l'accompagneront (passages de camion, bruit de tronçonneuse, hélicoptère...). A ce jour, aucune étude des besoins ni d'impact n'ont été effectuées.

2) Une telle affectation devrait normalement passer par une mise à l'enquête selon la procédure communale. Or, en se plaçant sous la Loi ferroviaire, le projet de route destinée à l'exploitation forestière en fait, selon nous, un usage manifestement abusif.

- Dans son entêtement à éviter la seule solution raisonnable de pose de barrières, le MOB a dépassé le délai de 2014 initialement octroyé par l'OFT pour mettre en conformité ses passages à niveau. Pendant ce temps, il continue d'exploiter un passage non sécurisé, exposant ainsi les usagers à des risques jugés non acceptables, selon ses propres normes. La procédure actuelle, avec toutes les oppositions qu'elle suscite, va prolonger cette exposition aux risques. En cas d'accident, la responsabilité du MOB sera directement engagée.

- Le passage des Hirondelles a été créé il y a un siècle, sur des parcelles privées et grâce à des servitudes permettant le passage du train. Aujourd'hui, et pour être conforme aux normes de l'OFT, le MOB tente d'inverser ces servitudes en sa faveur, laissant la charge future aux usagers.

La procédure d'opposition auprès de l'OFT est toujours en cours et nous attendons sa décision. Dans un droit de réponse aux arguments des opposants, le MOB

persiste et ne s'économise aucune contradiction dans ses arguments. Pour cette raison, un certain nombre d'opposants a abordé le sujet lors de l'Assemblée générale de la Société des Intérêts des Avants, le 12 avril 2019 et a formulé un certain nombre de questions à Monsieur le Conseiller Municipal Caleb Walther. Ses réponses ont été pour le moins surprenantes puisqu'il semble que la Municipalité a une connaissance très sommaire du projet et ne prend pas position. Selon Monsieur le Conseiller Municipal, la demande d'affectation à une exploitation forestière ne provient pas de ses services ! Mais il nous a confirmé qu'en cas de réalisation, c'est bien le service des forêts de la Commune, qui fait partie de son dicastère, qui exploiterait cette route. Or le dossier montre que ce n'est pas non plus le Canton qui en a fait la demande. Les services cantonaux se contentent en effet de fixer les conditions à la réalisation de la route. Nous nous demandons donc de qui est venu la demande pour une nouvelle route, place d'entreposage et place de retournement pour camions, lesquels n'ont aucun lien avec la sécurité ferroviaire.

Notre requête au Conseil communal

Au vu de ce qui précède, et étant donné l'enjeu important pour le village, les propriétaires des parcelles, l'exploitant agricole et, bien entendu, pour l'environnement et le patrimoine naturel qui, nous l'espérons, ne sont pas des vains mots de la part de nos autorités, nous demandons à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'exiger de la Municipalité que toute transparence soit faite sur ce dossier. En particulier, nous demandons que la Municipalité clarifie son rôle auprès du MOB dans le projet, qu'elle déclare si oui ou non elle demande une nouvelle route destinée à l'exploitation forestière sur cette parcelle, qu'elle explicite, le cas échéant, les éventuels besoins qui la motiveraient et qu'elle en démontre la pertinence au travers d'études de besoins et d'impact et qu'elle fasse la transparence sur sa participation financière, directe ou indirecte. Nous attendons aussi le respect de la LATC et des engagements pris pour protéger l'environnement, thème dont il ne devrait pas être nécessaire de rappeler l'actualité. Enfin, s'agissant d'une modification importante du plan de quartier désormais obsolète, nous demandons un moratoire avant toute construction sur cette prairie, jusqu'à la redéfinition du PGA.

En attendant, le MOB, entreprise privée soumise à la Loi sur les transports, a tout le loisir de poser deux barrières au passage des Hirondelles afin de garantir la sécurité des usagers.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nous plaçons notre confiance en vous, nos élus, et vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à notre requête. Dans cette attente, nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Signataires :



Giovanni Pascalicchio, Eileen Harr Pascalicchio, Doris Wild, Jean-Michel Bovet, Annick Bovet, Caroline Pulfrey, Omar Soydan, Sepp Keusch, Bertrand Rochat, Anne-Dominique Ovaert, Patricia Martin, Raymond Martin, Isabelle Farine, Alain Farine, Christiane Harsch, Jean-Claude Annen, Pascale Castellani, Gianni Castellani, Karin Aubord, Olivier Aubord

Alain Farine



Commune de Montreux

Monsieur Yanick HESS
Président du conseil communal

Grand-Rue 73

1820 Montreux

Les Avants, le 23 avril 2019

Opposition au projet de suppression du PN Les Hirondelles (km 10.080). Création d'un nouveau chemin d'accès (coord. 561.493/144.341)

Requérant: Compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland Bernois MOB S.A.

Lieu : Commune de Montreux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Par ces quelques lignes je souhaite vous informer de mes démarches citoyennes déjà effectuées au sujet du dossier en titre.

Une lettre collective doit vous parvenir prochainement, mais je souhaite personnellement vous transmettre copie de mes courriers adressés à l'OFT au sujet du projet du MOB et de la Commune de Montreux.

Dans ma lettre du 18 novembre 2018, des photos de la route des Narcisses, secteur place de jeux, illustrent déjà la dégradation avancée de la chaussée, qui depuis les travaux en cours s'est sensiblement aggravée.

Le village des Avants manque cruellement d'informations lors de projets ayant un impact irréversible sur son environnement naturel et nous parlons d'un parc Naturel dans la presse.

Comment pouvons-nous agir et laisser agir de la sorte ?

Je reste à votre disposition si vous souhaitez des copies originales de mes photos, dans l'attente d'une prise de position de nos autorités, recevez Monsieur le Président du conseil, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations

Alain Farine

Urs Häfeli
 Route des Narcisses 36
 1833 Les Avants
 Tél.: 032 51 032 51
 Email: urs_h@sunrise.ch

17.04.2019

COMMUNE DE MONTREUX

Transmis à Pres CC

☐ par courriel

R 17 AVR. 2019

ph H. L. Wehrle AG
 H. Ch. NeuKomm ST

Monsieur le Président du conseil
 Communal de Montreux
 Monsieur Yannick Hess
 Grande Rue 73
 1820 Montreux

Les Avants, le 13 avril 2019

MOB - Montreux - Passage à niveau (PN) « Hirondelles » (km 10.080) : suppression avec création d'un nouveau chemin d'accès.

Monsieur le président,

Je vous envoie ce courrier en vous demandant qu'il soit lu lors de votre prochain conseil communal du 22 mai 2019.

Je vous remercie d'en prendre bonne note et vous prie d'agréer, Monsieur le président, mes meilleures salutations.

Urs Häfeli

Les Avants le 13 avril 2019

MOB - Montreux - Passage à niveau (PN) « Hirondelles » (km 10.080) : suppression avec création d'un nouveau chemin d'accès.

Madame , Monsieur,

Est-ce la vendetta et l'omerta à Montreux contre des habitants des Avants ?

Ces 2 derniers jours j'ai appris des chose qui ressemblent à ce qui se passait à Palerme !

Lors de l'assemblée de Société des Intérêts des Avants, la raison principale de la futur construction d'une place de dépôt de bois liée à l'autorisation de la suppression du PN des Hirondelles a été demandé par personne ! le discours était que la commune n'a pas fait de demande...

Les Informations concernant les préavis favorables me laissent des plus perplexe, ils démontrent une méconnaissance de la configuration du terrain...

Ces préavis sont datés postérieurement au délais de dépôt d'opposition.....

Je me permets donc de remettre l'église au milieu du village en expliquant la topographie des lieux: Une partie de cette nouvelle route ainsi que le dépôt de bois sera implanté dans une zone marécageuse; marécage qui est situé au-dessus d'une ancienne décharge (terrain très très instable)! Puis elle passe(ra) dans une zone en lisière de forêt et de talus, cette zone après chaque forte pluie perd quelques centimètres (2 à 3 fois par ans selon mes observations) il y avait un ancien drainage qui avait été fait par nos aïeux mais il a été détruis ce qui augmente la diminution / l'affaissement de cette zone après de fortes pluies. Ensuite la nouvelle route continuera dans une prairie à faible pente qui fait partie du seul champs à peu près plat de la région c'est donc l'unique parcelle qu'un exploitant agricole peut utilisé en cas de condition climatique défavorable !

A cela il faut ajouté que les zones décrites ci-dessus restent longtemps couvertes de neige glacée. Les raisons sont la présence des montagnes à l'est et au sud, elles empêchent en fin d'automne et début d'hivers, l'apparition des rayons de soleil avant 11 heure du matin, le soleil couchant lui disparaît très tôt à cause des collines à l'ouest, les arbres faisant le reste. Cette zone est d'orientation sud-est. Le tracé actuel du chemin qui passe par le PN des Hirondelles à le meilleur ensoleillement des tous les Avants, il est orienté plein sud et profite de la plus longue période de rayonnement solaire en début d'hiver !

Contrairement au tracé actuel, la nouvelle route sera impraticable une bonne partie de l'hiver et à la fin de l'automne sauf si l'on intervient massivement sur environ 300 mètres pour évacué les flocons avant qu'ils ne deviennent de la glace, dans le cas contraire il faudra effectué un salage des plus polluant pour cette zone de protection des eaux (fermons les yeux sur ce qui adviendra des polluants inconnus de la décharge) car oui, les préavis favorables ont été donnés sans qu'aucun drainage ou conduite de récupération des eaux polluées ne soit prévu pour cette route, je ne parle pas non plus de la répartition des coûts d'entretien et de réparation !.

Il n'apparaît dans aucun préavis de la situation particulière de la faune sauvage dans cette zone...

Je profite donc de cette missive pour demander des explications sur les points ci-dessous:

- 1) Qui exige la fermeture du PN des Hirondelles ?
- 2) Qui veut la construction d'une place de dépôts de bois sur une parcelle non adapté et privée (avec menace d'expropriation) dont les propriétaires alentours n'en veulent pas ?
- 3) Pourquoi la commune (propriétaire partiel du MOB) prétend ne pas faire partie des décisions qui embêtes tous riverains des 2 passages à niveaux ?
- 4) pourquoi la procédure est elle encore en cours alors que le piquetage a été fait APRÈS le délais d'opposition !

- 5) Pourquoi doit-on systématiquement saboté l'outil de travail de l'exploitant agricole qui entretien par son travail la biodiversité; Est-ce nécessaire de transformé les Avants en dortoirs entourés de forêt ?
- 6) Pourquoi dans les dossiers de mise à l'enquête (pas uniquement celui-ci) les personnes concernées ne sont que partiellement informées (il est a mon sens primordial d'expliquer les tenants et aboutissants avants de vouloir imposer quelque chose) ?
- 7) Est-ce utile de pleurer la diminution de la faune sauvage mais de surtout tout faire pour que cela arrive ? Nous n'avons pas besoin de parc naturel mais de gens qui s'impliquent quotidiennement dans le maintien de la diversité !

En conclusion, seul le maintien du tracé du chemin actuel est sensé, tout autre bidouillage dans cette zone impliquerait (pour nos enfants) des problèmes ingérables !

J'espère que le bon sens l'emportera sur l'administratif avec (mauvais) but financier/sécuritaire.

Pour finir une plaisanterie inspirée par les mauvais arguments du MOB contre mon opposition: S'il faut a tout prix fermé le PN, rien n'empêche le MOB de faire une passerelle, il parait que le mur amont vers le PN à déjà été construit !

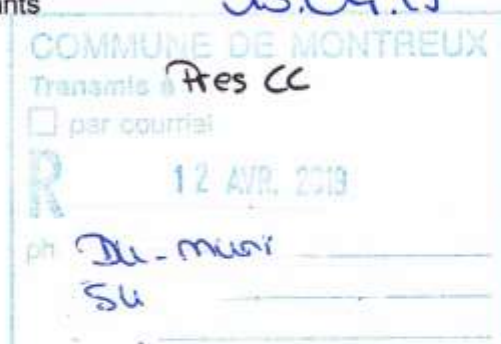
Je remercie tous les services et instances de réévaluer la situation et de mettre un terme définitif à cette suppression de PN.

Je vous prie Madame, Monsieur d'agréé mes salutations distinguées.

Urs Häfeli
Route des Narcisses 36
1833 Les Avants
tel: 032 51 032 51

Claire-Lise Gudet
Route des Narcisses 36
1833 Les Avants

Les Avants, le 11 avril 2019



Commune de Montreux
Monsieur Yanick HESS
Président du conseil communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Monsieur le Président,
Cher Yanick,

Par cette missive, que je désire que vous lisiez lors du conseil communal du 22 mai prochain, je souhaite exprimer mon grand étonnement. En effet, la municipalité a tu un sujet très important touchant le village des Avants en son cœur.

C'est par la parution de l'avis d'enquête paru dans la FAO du 23 octobre 2018 que j'ai appris l'existence de ce projet, que le passage à niveau serait fermé sur un chemin bien plus ancien que la construction du MOB ; pire encore, que la commune voulait construire une place de stockage et de débardage de bois sur une ancienne décharge non assainie à ce jour. La route présagée coupe en deux un magnifique paysage où un paysan passe plusieurs fois par année pour faire paître son troupeau.

Une fois de plus l'intérêt des villages au-dessus de l'autoroute n'intéresse pas les autorités politiques et nous ne sommes pas soutenus. Je ne comprends pas que la commune veuille une place de débardage alors que la totalité du versant concerné est privé.

Je vous joins les lettres recommandées que nous avons échangées et vous prie, ainsi que la municipalité de prendre sérieusement les choses en main en nommant une commission ad hoc. Au vu de l'évolution du dossier, je me demande s'il n'y a pas eu collusion entre la municipalité, le responsable des forêts et le MOB, et dans quel intérêt ?

Arrêtez ce projet avant qu'il en soit trop tard

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Yanick, mes salutations respectueuses.

Claire-Lise Gudet

Claire-Lise Gudet

Copies de lettres recommandées



ENTRE CIEL ET MONTREUX
Association des Intérêts de Glion
CP 16
1823 Glion
info@glion-village.ch
079 576 92 07

MOB / Goldenpass
M. G. Oberson, Directeur
Rue de la Gare 22
1820 Montreux

Glion, le 16 mai 2019

NON à la fermeture de la gare de Glion

Remise officielle de la pétition lancée le 8 mars dernier lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Intérêts de Glion

Monsieur le Directeur,

Comme nous avons eu l'occasion de vous l'annoncer lors de notre Assemblée Générale du 8 mars dernier à l'hôtel Victoria, une pétition a été lancée suite à votre décision de fermer la Gare de Glion le 31 août prochain.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous annoncer que cette pétition a rencontré un franc succès, à une hauteur quasi inespérée. En effet, en une quarantaine de jours, nous avons pu, grâce au soutien des villageois et des utilisateurs de vos infrastructures, récolter précisément 1129 signatures. Nous tenons à votre disposition une copie des signatures papier.

Ce nombre montre à quel point les gens sont attachés aux infrastructures de proximité et à un service public de qualité.

De notre côté, nous espérons que vous reconsidérerez votre décision et attendons par ailleurs toujours une rencontre, qui tarde à être organisée.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

ASSOCIATION DES INTERETS DE GLION

Nicolas BÜCHLER
Président

Copies :
Municipalité de Montreux
Conseil Communal de Montreux
Présidents des Conseils d'administration du MOB & du MVR
Presse & médias